

Après la 3^e 2020

COMMENT DEMANDER EN LIGNE
SA VOIE D'ORIENTATION
après la 3^e ?

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



 **onisep** TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS

GUIDES RENTÉE
2020

La procédure d'orientation en 3^e

Les opérations liées à la procédure d'orientation et d'affectation pour la rentrée 2020 sont maintenues. Vous trouverez dans cette brochure le calendrier, les services et interlocuteurs pour vous guider dans cette démarche.



Orientation et affectation

Une procédure en ligne

L'orientation : c'est la filière choisie pour l'après 3^e. Il en existe 3 : la 2nde GT (en lycée général et technologique), la 2nde Pro (en lycée professionnel) et la 1^{ère} année de CAP (en lycée professionnel ou en sous statut d'apprenti, en CFA).

L'affectation : c'est la formation dans une classe dans un lycée, validée après l'inscription (au mois de juillet).

L'orientation (décision du chef d'établissement lors du conseil de classe du 2nd semestre) et l'affectation (vœux définitifs) sont renseignées dans une application en ligne : le téléservice Scolarité.

Ce téléservice est accessible avec le code ATEN, ou avec France Connect, sur le site :

<https://teleservices.ac-versailles.fr/>



Le calendrier

Du 4 au 15 mai 2020 : recherche des formations (2nde GT, formation en 2nde Pro, ou exceptionnellement en 1^{ère} année de CAP). Saisie dans la fiche de vœux BROUILLON (au format PDF modifiable) des vœux définitifs. Cette fiche permet au professeur principal de vérifier la validité des vœux (formation, lycée, ville, dérogation...). Lorsque les vœux sont vérifiés, vous pourrez les saisir dans le téléservice Affectation.

Du 4 au 31 mai 2020 : saisie de l'orientation dans le téléservice Orientation : 2nde GT, 2nde Pro ou 1^{ère} année de CAP. 

Du 25 mai au 1^{er} juin 2020 : saisie des vœux définitifs dans le téléservice Affectation. 

2 juin 2020 : conseils de classe de 3^e. Décision d'orientation du chef d'établissement. En cas de désaccord entre les vœux d'orientation de la famille et le chef d'établissement, un rendez-vous est pris dès le lendemain du conseil de classe pour trouver une solution.

Informations utiles

- **Qu'est-ce qu'un vœu ?**

Trois éléments à préciser :

- La formation : 2^{nde} GT ou 2^{nde} PRO ou 1^{ère} année de CAP (réservée aux élèves UPE2A)
- Le lycée : nom
- commune du lycée (pour la 2^{nde} GT, formuler obligatoirement un vœu pour le lycée de votre secteur, qui dépend de votre domicile)

Les vœux sont placés dans un **ordre hiérarchique** : du préféré au moins pire...

Ex. : 2^{nde} GT – lycée Parc de Vilgenis – Massy

Ex. : 2^{nde} PRO Métiers du bâtiment – lycée Gustave Eiffel – Massy

- **Le code ATEN**

Il a été remis en début d'année scolaire. Si vous l'avez perdu, vous pouvez le demander par mail à l'adresse ce.0910624j@ac-versailles.fr ou par message dans l'ENT au destinataire **Direction Blaise Pascal** en précisant votre nom, prénom et l'identité de votre enfant, ainsi que sa classe.

- Les procédures **PASSPRO et PASSCCD** qui étaient prévues pour certaines formations en lycée professionnel sont annulées.
- La fiche de vœux pour s'entraîner (fiche « brouillon ») est envoyée par mail aux parents et aux élèves dans l'ENT.
- Les guides pour vous accompagner dans les procédures Orientation et Affectation sont consultables dans l'ENT, sur le site internet du collège, et dans Pronote.